

CHAINE INTERARMEES ET INTERSERVICES DU SOUTIEN

Depuis plus de dix ans, notre armée est entrée dans une nouvelle ère, celle de la professionnalisation et de la modernisation. Avec la réorganisation du ministère, elle connaît aujourd'hui une profonde transformation. Décidée par le président de la République sous la double impulsion du Livre blanc et de la Réforme générale des politiques publiques (RGPP), la rationalisation de l'administration générale et du soutien commun (AGSC) a été mise œuvre il y a bientôt deux ans. Elle vise à adapter les capacités opérationnelles des armées aux exigences des conflits et à moderniser l'administration du ministère de la défense, notamment en réduisant son coût global de soutien et de fonctionnement.

Une organisation interarmées du soutien pilotée par l'état-major des armées

Au regard de la nouvelle organisation de l'EMA, le sous-chef d'état-major « soutien » dirige cette nouvelle organisation. A ce titre, il est le commandant interarmées du soutien (COMIAS). Il exerce une autorité directe sur les commandants des 51 bases de défense (Com BdD) et prend les décisions relatives aux questions d'administration générale et de soutien commun (AGSC). Il coordonne également l'action des services interarmées (le nouveau service du commissariat des armées, le service de santé des armées, le service des essences des armées, la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information et le futur service interarmées des munitions).

Au niveau central

Le COMIAS dispose d'un centre de pilotage et de conduite du soutien (CPCS) qui l'appuie dans sa mission de commandement et de coordination. Pour assurer la coordination et la fluidité du commandement entre le niveau central et les bases de défense, des échelons intermédiaires du soutien sont également activés.

Une coordination étroite est établie entre le COMIAS et les autres organismes exerçant des fonctions de soutien mais aussi les autres structures de soutien qui relèvent du secrétariat général pour l'administration du ministère de la Défense ou de la délégation générale pour l'armement.

Au niveau local

Le bon fonctionnement de la BdD est assuré par le commandant de la base de défense (Com BdD). Il est responsable des services d'administration générale et des soutiens communs. Ces services ont été mutualisés au sein d'une nouvelle entité de soutien baptisée le « groupement de soutien de la base de défense » (GSBdD). Le GSBdD est dirigé par un chef qui traite directement avec les unités soutenues et instruit leurs besoins. Les unités soutenues ont, de leur côté, un rôle actif à jouer dans ce nouveau dispositif en planifiant et en exprimant justement leurs besoins au travers de contrats de services.

Par cette nouvelle organisation locale, il s'agit d'assurer la satisfaction permanente du besoin des unités et formations soutenues dans le domaine des services nouvellement mutualisés (restauration, hébergement, administration RH, transport, etc.) mais aussi de coordonner les services spécialisés. Il s'agit également de veiller à la mise à disposition des moyens humains et matériels nécessaires aux forces pour leur préparation opérationnelle et leur projection.

La base de défense : un des moyens de la réforme.

Sur les 54 000 économies d'emplois prévues par la réforme, une part importante sera réalisée au sein des fonctions de soutien. Si la mise en place des BdD est aujourd'hui le projet le plus connu, elle ne constitue qu'une partie d'un changement plus global dont l'objectif est de réduire les coûts de fonctionnement pour réinvestir les économies dégagées au profit de notre capacité opérationnelle, en renouvelant les équipements et en améliorant la condition du personnel de la Défense.

La BdD, c'est aussi le lieu d'application d'autres volets de la réforme comme la restructuration de la fonction achats/finances, la convergence des systèmes d'information et de communication, les transformations dans le domaine RH, la création des centres médicaux des armées, la réorganisation de la fonction infrastructure. La BdD permet de donner aux autres projets du ministère une cohérence au plan local.

La base de défense : un modèle pragmatique de réorganisation.

Conduite sous l'autorité du CEMA, la mise en œuvre des 51 bases de défenses fait partie intégrante de la nouvelle organisation interarmées du soutien (OIAS) dont l'enjeu est la rationalisation des moyens logistiques,

financiers et humains, mais dont la finalité reste avant tout opérationnelle. L'objectif des bases de défense est de permettre aux forces de se recentrer sur leur activité opérationnelle, en les dégageant des questions de soutien général.

L'organisation en bases de défense vise à garantir le soutien de toutes les formations et organismes du ministère de la défense rattachés à la BdD (armées, DGA, SGA) dans le cadre :

- du soutien général à l'activité métier,
- des entraînements,
- de la formation,
- des exercices,
- et pour les missions opérationnelles, en France et à l'étranger

Sources: EMA